


 SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023  
 (Date de convocation 1<sup>er</sup> septembre 2023)

Délibération N° 20230907- 9

 Conseillers en exercice : 15  
 Nombre de présents : 8  
 Nombre de votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le sept septembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre PUJO-MENJOUET, Maire, M. Etienne LAY, Mme Brigitte BASCAULES, M. Sylvain SALIGOT, M. Thierry RIBEIRO, Mme Viviane TORNE, Mme Sarah LAGUERRE, Mme Charlotte FOUBERT, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Jean-François Rabaud procuration donnée à Mme Viviane TORNE  
 Mme Aurore Ville procuration donnée à Mme Charlotte FOUBERT  
 Mme Dominique Borgella-Adjudant procuration donnée à M. Sylvain SALIGOT  
 Mme Mélissa Pujo-Menjouet procuration donnée à Mme Brigitte BASCAULES  
 M. Benjamin Soucaze-Soudat procuration donnée à M. Etienne LAY  
 Mme Catherine Pécondon-Montgaillard procuration donnée à Mme Sarah LAGUERRE  
 M. Thibaut Maurin procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET

Secrétaire de séance : Mme Viviane TORNE

Objet : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de mener une réflexion et un projet de requalification du bourg-centre qui a déjà commencé avec le projet de création du pôle éducatif.

Cette réflexion se poursuit par l'acquisition de la Maison Brau en plein cœur de village pour ouvrir l'espace, favoriser l'attractivité du centre historique en mettant en avant un espace culturel (musée du patrimoine, associations, ...) et la création de logements sociaux et de commerces dans l'école actuelle qui sera à terme, inutilisée.

Afin d'aider la commune dans cette réflexion (structuration du projet urbain, avance de trésorerie pour l'acquisition de la Maison Brau) l'Etablissement Public Foncier (EPF) propose de conventionner avec la Commune.

En contrepartie de cet accompagnement, il est exigé de la commune la création de 25% de logements sociaux. Un groupe de travail s'était constitué (commission patrimoine) à ce sujet et l'EPF est venu à Campan visiter le cœur de village et s'imprégner des orientations politiques.

Après le travail effectué avec les membres de la commission patrimoine, il est proposé d'autoriser la signature de la convention avec l'EPF.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**Article Unique** : mandate Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier dès qu'elle sera finalisée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet

